

Envoi par courrier et par télécopieur (418) 646-4918

(DQ4)

Québec, le 8 mai 2007

M. François-Xavier Perron-Maranda  
Secrétariat aux affaires autochtones  
905, avenue Honoré-Mercier, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5M6

**Objet :** Projet de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles en Abitibi-Témiscamingue

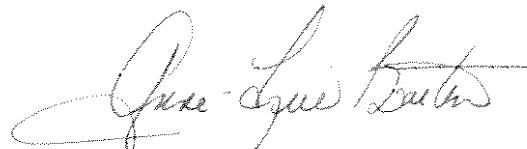
**Question complémentaire du 8 mai 2007**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 16, 17, 18, 19, 20 et 21 avril dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier désire vous soumettre la question suivante.

- Est-ce que le Secrétariat aux affaires autochtones envisage un impact particulier du fait d'attribuer un statut de réserve de biodiversité à un territoire sur lequel une communauté autochtone revendique un titre autochtone ?

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice du secrétariat de la commission